



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN
1589, rue Principale
Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0
Tél. : (819) 828-2872 Téléc. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Maryse Ducharme de la susdite municipalité,

QUE : - lors de la séance ordinaire tenue le lundi, quatre février deux mille dix-neuf (04-02-19) les membres du Conseil municipal ont adopté le règlement suivant :

n° 358 : Règlement établissant la Politique sur l'usage d'alcool, de drogues et médicaments au travail.

Les personnes intéressées à prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 20^e jour du mois de février deux mille dix-neuf

Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière